

Inadmissible

D'être obligés d'ester en justice pour faire respecter les statuts de notre association. En effet, la CFDT va faire un référé au tribunal pour obliger la présidente de l'association à tenir les réunions statutaires.

Depuis plus de 2 ans, il n'y a pas eu d'assemblée générale et de réunion de bureau.

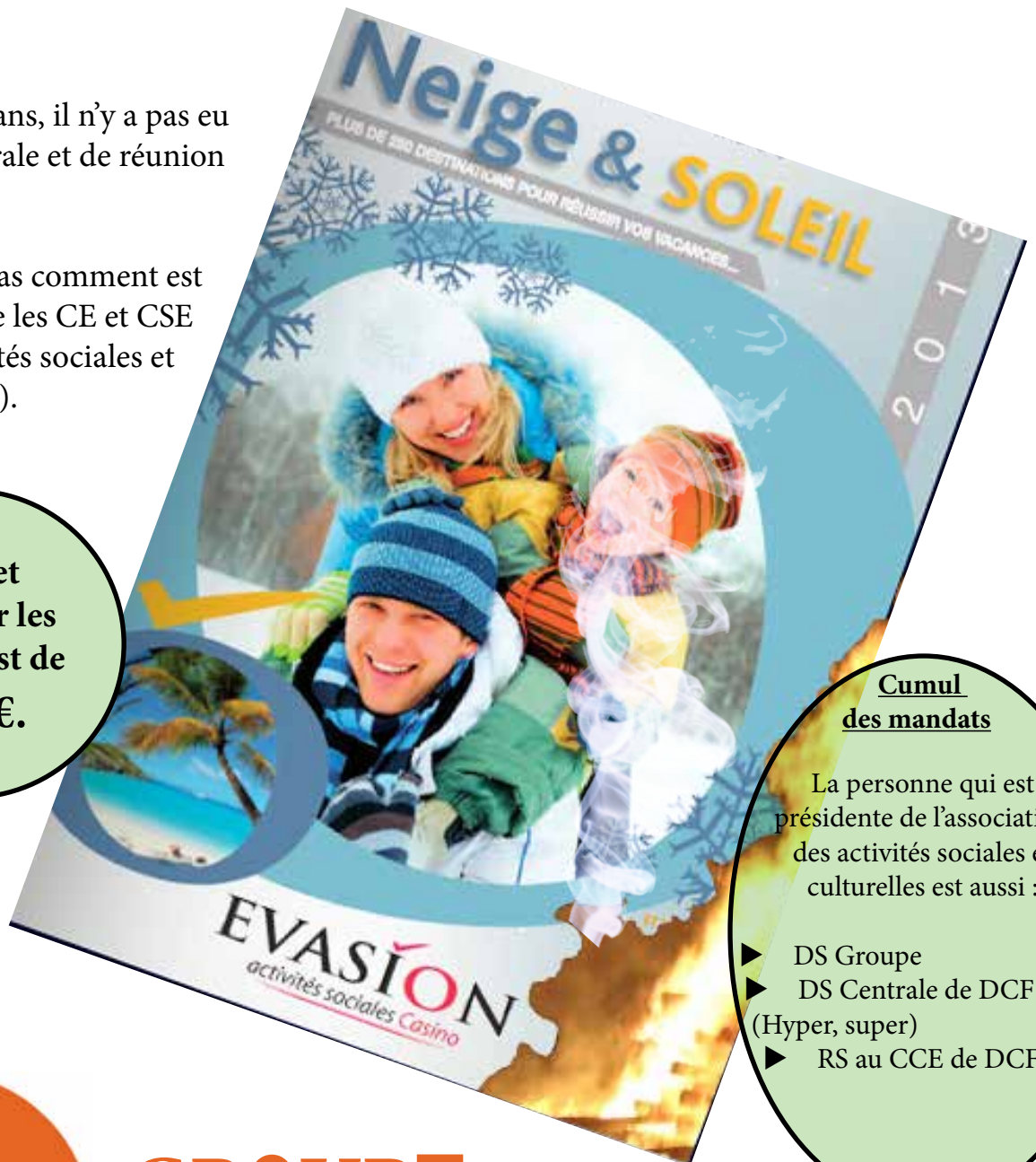
Nous ne savons pas comment est utilisé l'argent que les CE et CSE versent aux activités sociales et centralisées (ASC).

Le Budget versé par les salariés est de 2,4M€.

Cumul des mandats

La personne qui est présidente de l'association des activités sociales et culturelles est aussi :

- ▶ DS Groupe
- ▶ DS Centrale de DCF (Hyper, super)
- ▶ RS au CCE de DCF



GROUP
CASINO

André Moréno
cfdtcasino.fr

03 oct. 2013